

Charte de la démarche collective PTCE

I. Préambule

Le développement des coopérations et des mutualisations en France a été abordé dès 2009 par un groupe d'acteurs réunis au sein du LABO de l'ESS, think tank de l'Economie Sociale et Solidaire, ce qui a donné lieu à une formulation du concept de Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) :

« Un Pôle Territorial de Coopération Economique est un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable » (Le LABO de l'ESS, 2010)

Les réflexions se sont poursuivies lors des Etats Généraux de l'ESS et ont abouti dès 2012 à la mise en œuvre d'une démarche nationale de valorisation et de caractérisation des Pôles Territoriaux de Coopération Economique. A partir d'une vingtaine d'initiatives concrètes, le collectif animé par le LABO de l'ESS et composé du Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES), de COORACE, du Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CNCRES) et du Mouvement pour une Economie Solidaire (MES) a construit un plaidoyer, élaboré un référentiel d'action PTCE et une proposition d'actions communes.

Ce premier travail de repérage, d'analyse et de caractérisation a favorisé la reconnaissance législative des dynamiques PTCE (*Article 9, alinéa 1 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire, 2014*).

La présente Charte est signée par les réseaux fondateurs du concept PTCE. Elle le sera aussi par chacun des Pôles qui se revendiquent de cette démarche et adhèrent à ses valeurs.

II. Objet de la charte

Par la présente charte, la démarche collective PTCE formalise son existence, affirme ses valeurs, ses finalités et ses principes d'action partagés. Elle vise à :

- faire reconnaître l'importance des processus de coopérations économiques territoriales initiées par les acteurs et entreprises de l'ESS, porteurs de nouveaux modèles économiques sources de richesse économique, sociale et environnementale ;
- faire vivre ces dynamiques de coopération dans les territoires ;
- valoriser leur utilité sociale ;
- inciter à la mise en cohérence des politiques territoriales.

III. Valeurs communes

Fondé sur le principe de la coopération, le projet global élaboré et conduit par le PTCE s'appuie sur des valeurs essentielles :

- Un pôle territorial de coopération économique respecte, mobilise et valorise son patrimoine local, les ressources de son territoire – humaines, naturelles, matérielles, culturelles et financières – et s'appuie sur l'engagement de ses acteur-trice-s ;
- Il s'appuie sur le respect mutuel, la diversité reconnue, la confiance et la convivialité, valeurs en actes du vivre ensemble et du faire ensemble ;
- Il reconnaît la co-construction, la formation et la connaissance comme des leviers de développement ;
- Il pratique la solidarité en actes aux niveaux local et global ;
- Il place au service de son développement la recherche d'innovations sociales ;
- Il promeut et fait preuve de créativité à tous les stades de son évolution et de la mise en oeuvre de ses activités ;
- Il recherche la qualité des échanges dans la communication et la transmission d'informations.

IV. Perspectives

Une initiative qualifiée de PTCE vise à :

- Créer, consolider et développer des activités, des emplois durables et de qualité, au bénéfice de son territoire et de ses habitants ;
- Travailler à l'ancrage territorial des activités économiques, dans un espace caractérisé par la coopération entre parties prenantes ;
- Adopter une gouvernance démocratique s'appuyant sur des principes d'équité, de réciprocité, sur l'engagement volontaire des personnes et associant l'ensemble des parties prenantes ;
- Impliquer dans son territoire citoyens, acteurs et institutions de toutes tailles ;
- Investir dans l'innovation sociale et la recherche d'utilité sociale, en réponse à des besoins sociaux ou sociétaux.

V. Principes d'action partagés

La démarche collective PTCE se veut ouverte et inclusive. Les dimensions d'entraide, d'interaction, de réciprocité, de recherche action et de progrès sont au cœur de celle-ci. Les adhérents de cette charte s'engagent à :

- Développer une culture commune par le partage des connaissances et des savoir-faire ;
- Etre des ressources pour leurs pairs ;
- Prendre en compte au mieux les intérêts respectifs des différents membres contributeurs de la démarche collective PTCE.

En signant cette charte¹, nous(intitulé du PTCE)

..... (coordonnées)

représenté par (Nom, prénom)

.....(courriel, téléphone)

déjà constitué en PTCE ou bien engagé dans le processus de création d'un PTCE,

- **affirmons notre volonté de construire et de développer notre PTCE selon la définition, les valeurs et principes d'actions tels que précisés dans cette charte ;**
- **nous engageons à participer et à contribuer à l'émergence et la réussite de la communauté naissante des PTCE, conçue comme une nouvelle dynamique collective entre acteurs économiques en faveur du développement d'une économie sociale et solidaire.**

Fait à , le

Signature(s)

¹ La signature de cette charte ne relève pas d'un principe de labellisation. Elle n'engage aucun partenaire public ou privé à un soutien spécifique du PTCE signataire.